



Délégation  
Première Couronne – Ile de France

Nom : .....

Prénom : .....

Collectivité : .....

**TEST D'ACCES A LA PREPARATION AU CONCOURS  
DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE  
- MARDI 21 JUIN 2011-**

**Ce fascicule de test contient 3 séquences d'exercices destinées à mesurer vos compétences en français.**

L'objectif du test de positionnement :

Le test doit nous permettre d'apprécier votre capacité à suivre une préparation au concours de gardien de police municipale. Cela va surtout nous aider à construire un parcours de formation adapté à vos besoins de formation.

Les séquences proposées ont été construites sur la base des compétences qu'il faut posséder pour suivre la préparation dans de bonnes conditions :

- s'exprimer en respectant les codes de l'écrit et dans un registre adapté
- analyser un texte et en expliquer des passages
- structurer ses propos

le nombre des points attribués est indiqué au début de chaque séquence

**CE DOSSIER COMPORTE 10 PAGES**

**DUREE 2h30**

**TOTAL : / 20**

**SEQUENCE 1 : MAITRISE DES CODES DE L'ECRIT (7 POINTS)**

**1- Orthographe grammaticale (2 points)**

**a- Cette phrase comporte quatre inexactitudes, les souligner et effectuer, sous chacune, les corrections nécessaires (1 point) :**

« Nous avons constaté réçamment que le nombre d'accidents domestique augmentaient au printemps malgré les campagnes d'information menées à ce sujet.»

**b- Remplacer le verbe souligné par le verbe « s'étonner » et effectuer les changements nécessaires dans le reste de la phrase (1 point):**

«Je pense qu'elle a rencontré des problèmes » →

.....  
.....

**2- Rédaction (2 points)**

**Rédiger un court mail respectant les codes de l'écrit et de courtoisie à l'attention de votre supérieur hiérarchique pour lui dire que vous devez vous absenter pour des raisons personnelles le lundi 20 juin.**

### **3- Conjugaison (1point)**

#### **Conjuguer les verbes entre parenthèses au temps qui convient :**

Lors de l'intervention d'hier, nous (devoir) ..... travailler avec le personnel enseignant d'un établissement scolaire.

Il ( falloir) ..... contacter la famille de l'enfant, dès que nous aurons ses coordonnées.

(Prendre) ..... votre temps, nous ne sommes pas pressés.

Si nous avons eu cette information plus tôt, nous (ne pas attendre)..... si longtemps.

### **4- Accords (2 points)**

#### **Accorder les verbes entre parenthèses :**

Nous avons (recevoir) ..... les documents mais nous ne les avons pas (retourner) .....

Ils sont (partir) ..... à 19h00 mais ils ne se sont pas (apercevoir) ..... qu'il manquait un dossier.

Hier, elles se sont (voir) ..... mais elles ne se sont pas (parler).....

Dès que nous avons pu contacter la directrice, nous l'avons (avertir) ..... que nous nous étions (rendre) ..... sur les lieux.

## SEQUENCE 2 : COMPREHENSION, ANALYSE ET FORMULATION DE REPONSES (8 POINTS)

**Lire le texte suivant :**

### **Police intercommunale et mutualisation des agents de police municipale**

Afin de répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les petites et les moyennes communes qui n'ont pas toujours suffisamment de moyens pour assumer seules la charge d'une police municipale, deux dispositions législatives leur permettent d'ores et déjà de mutualiser les moyens en personnels et matériels pour couvrir le territoire de l'ensemble des communes adhérentes à cette mutualisation.

Une première possibilité est en effet offerte dans le cadre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). L'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a rendu possible le recrutement, par un établissement public de coopération intercommunale, d'agents de police municipale en vue de les mettre à disposition de l'ensemble des communes qui en font la demande. Le recrutement se fait à la demande des maires de plusieurs communes appartenant à un même EPCI à fiscalité propre, sous certaines conditions de délibération des conseils municipaux définies à l'article précité. L'établissement public de coopération intercommunale est dans ce cas une autorité de gestion administrative en charge notamment des recrutements, nominations, salaires, avancements, équipements des agents. Il appartient ainsi au président de cet établissement public de demander au préfet et au procureur de la République un agrément pour chaque agent. En revanche, c'est au maire que revient la demande de port d'arme auprès du préfet en application de l'article L. 412-51 du code des communes. Ainsi, dans le cadre de l'article L. 2212-5 précité, l'établissement public de coopération intercommunale est l'autorité d'emploi des agents de police municipale. En revanche, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de la commune dans laquelle ils exercent leurs fonctions.

Cette possibilité de recrutement d'agents de police municipale par un établissement public de coopération intercommunale a été complétée par une autre possibilité de mutualisation des agents de police municipale qui a été introduite par l'article de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Cet article, codifié à l'article L. 2212-10 du code général des collectivités territoriales, crée en effet un nouveau dispositif permettant à plusieurs communes de mettre en commun, par convention, un ou plusieurs agents de police municipale ainsi que des équipements pour couvrir le territoire de l'ensemble des communes signataires. Cette disposition est à destination plus particulièrement des petites et moyennes communes, puisqu'elle concerne les communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant. Ainsi, en application de cet article, à condition toutefois que ces communes ne soient pas membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui recrute lui-même des agents de police municipale pour les mettre à disposition de ses communes membres en application de l'article L. 2212-5 précité, des agents de police municipale peuvent de plein droit être mis à disposition des autres communes par la commune qui les emploie. La mise à disposition de plein droit du

fonctionnaire auprès des autres communes s'inscrit dans le cadre un accord conventionnel dont la teneur est définie par le décret n° 2007-1283 du 28 août 2007. Ce décret fixe les modalités d'application de ce dispositif en ce qui concerne, d'une part, les principes d'organisation et de financement pour la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements et, d'autre part, les conditions d'emploi et de gestion de ces agents mis à disposition. Dans ce cadre juridique, les agents sont placés sous l'autorité du maire de la commune sur le territoire de laquelle ils interviennent tout comme dans le dispositif précédemment visé de l'article L. 2212-5.

Il existe ainsi différentes possibilités de mutualisation des moyens de police municipale, les agents de police municipale restant en tout état de cause sous l'autorité du maire de la commune où ils interviennent.

***Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales publiée dans le JO Sénat du 05/03/2009***

**1- Proposer des synonymes (mot de même nature et de même signification) pour les termes suivants tirés du texte (2 points) :**

**Mutualiser :**

**Notamment :**

**Tenant :**

**Teneur :**

**2- Résumer le texte en quatre phrases en le reformulant (3 points):**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**3- Répondre aux questions suivantes (3 points):**

**a- Selon le texte, quelles sont les deux conditions à réunir pour qu'une commune puisse recourir à la mise à disposition d'agents de police municipale ? (2 points)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**b- Selon le texte, dans le cadre d'une police intercommunale :**

- **qui est l'employeur ?**
- **qui est l'autorité hiérarchique ? (1 point)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**SEQUENCE 3 : STRUCTURATION DES PROPOS (5 POINTS)**

**1- En vous basant sur le thème de la sécurité routière, rédigez une phrase en respectant les expressions imposées (1 point) :**

« ..... est la cause de .....  
.....et a pour conséquence de .....  
..... »

**2- Proposer des mots d'articulation permettant de structurer le raisonnement suivant (1 point) :**

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire depuis plusieurs décennies.

..... on constate qu'un nombre constant d'automobilistes ne la portent pas systématiquement, ..... lorsqu'ils doivent effectuer des trajets courts.

Il serait .....souhaitable d'intervenir auprès des plus jeunes dans les écoles, pour les sensibiliser à l'importance de ce geste. Les enfants ont ..... une influence non négligeable sur le comportement de leurs parents en matière de sécurité.









**INDICATIONS DE CORRECTION DU TEST D'ACCES A LA  
PREPARATION AU CONCOURS  
DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE  
- MARDI 21 JUIN 2011-**

Le test d'accès à la préparation au concours de gardien de police municipale est à la fois un test de pré requis et un test de positionnement. Il doit permettre d'accueillir en formation les agents détenteurs d'un niveau déterminé de compétences écrites et de raisonnement puis d'orienter le contenu de la formation en fonction de leur besoin.

## SEQUENCE 1 : MAITRISE DES CODES DE L'ECRIT (7 POINTS)

### 1- Orthographe grammaticale (2 points)

a- Cette phrase comporte quatre inexactitudes, les souligner et effectuer, sous chacune, les corrections nécessaires (1 point).

**Attribuer 0,25 point pour toute faute repérée et correctement corrigée**

« Nous avons constaté réçamment (**récemment**) que le nombre d'accidents domestiquee (**domestiques**) augmentaient (**augmentait**) au printemps malgrés (**malgré**) les campagnes d'information menées à ce sujet.»

b- Remplacer le verbe souligné par le verbe « s'étonner » et effectuer les changements nécessaires dans le reste de la phrase (1 point).

«Je pense qu'elle a rencontré des problèmes » → **Je m'étonne qu'elle ait rencontré des problèmes.**

### 2- Rédaction (2 points)

Rédiger un court mail respectant les codes de l'écrit et de courtoisie à l'attention de votre supérieur hiérarchique pour lui dire que vous devez vous absenter pour des raisons personnelles le lundi 20 juin.

**A l'appréciation du correcteur. Le contenu est peu important à partir du moment où il n'est pas déplacé. L'attention devra être portée sur le respect des codes de l'écrit, du registre et des usages. Retirer 0,5 point par faute ou maladresse.**

#### **Proposition de corrigé**

Madame ou Monsieur,

Je vous informe que, pour des raisons personnelles, je ne serai pas en mesure de me rendre au travail le lundi 20 juin.

Je vous prie par avance de bien vouloir m'en excuser et me tiens à votre disposition pour examiner avec vous les possibilités de rattrapage de ces heures.

Très cordialement,

X

### **3- Conjugaison (1point)**

**Conjuguer les verbes entre parenthèses au temps qui convient.**

**Attribuer 0,25 point par bonne réponse.**

Lors de l'intervention d'hier, nous **avons du** travailler avec le personnel enseignant d'un établissement scolaire.

Il **faudra** contacter la famille de l'enfant, dès que nous aurons ses coordonnées.

**Prenez** votre temps, nous ne sommes pas pressés.

Si nous avions eu cette information plus tôt, nous **n'aurions pas attendu** si longtemps.

### **4- Accords (2 points)**

**Accorder les verbes entre parenthèses.**

**Attribuer 0,25 point par bonne réponse.**

Nous avons **reçu** les documents mais nous ne les avons pas **retournés**.

Ils sont **partis** à 19h00 mais ils ne se sont pas **aperçu** qu'il manquait un dossier.

Hier, elles se sont **vues** mais elles ne se sont pas **parlé**.

Dès que nous avons pu contacter la directrice, nous l'avons **avertie** que nous nous étions **rendus** sur les lieux.

**SEQUENCE 2 : COMPREHENSION, ANALYSE ET FORMULATION DE  
REPOSES (8 POINTS)**

**1- Proposer des synonymes (mot de même nature et de même signification) pour les termes suivants tirés du texte (2 points) :**

**Attribuer 0,5 point par bonne réponse. Le mot proposé doit être de même nature que le mot de départ.**

**Mutualiser : partager, mettre en commun**

**Notamment : particulièrement, surtout**

**Tenant : bloc**

**Teneur : contenu**

**2- Résumer le texte en quatre phrases en le reformulant (3 points):**

**A l'appréciation du correcteur. Le candidat devra avoir recensé les deux possibilités et avoir reformulé le propos de manière informative et claire.**

**Proposition de corrigé :**

Il existe désormais deux possibilités légales pour les communes de se grouper afin de mutualiser une police municipale et d'en partager le coût.

La première possibilité est réservée aux maires des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui peuvent, sous certaines conditions, déléguer à ce dernier le recrutement et la gestion administrative d'agents de police municipale.

La deuxième possibilité, réservée aux communes qui ne sont pas membres d'un E.P.C.I. et qui ne dépassent pas la taille 20 000 habitants, est de signer une convention de mise en commun d'une police avec d'autres communes contiguës, l'ensemble ne devant pas excéder 50 000 habitants.

Dans tous les cas, les agents de police sont placés sous l'autorité du maire de la commune dans laquelle ils interviennent.

**3- Répondre aux questions suivantes (3 points):**

**a- Selon le texte, quelles sont les deux conditions à réunir pour qu'une commune puisse recourir à la mise à disposition d'agents de police municipale ? (2 points)**

***Attribuer 1 point par réponse juste (les réponses doivent être rédigées)***

- ne pas être membre d'un EPCI
- avoir une démographie inférieure à 20 000 habitants.

**b- Selon le texte, dans le cadre d'une police intercommunale :**

- **qui est l'employeur ?**
- **qui est l'autorité hiérarchique ? (1 point)**

***Accorder 0,5 point par réponse juste (les réponses doivent être rédigées)***

L'employeur est l'EPCI ; l'autorité hiérarchique est le maire de la commune dans laquelle l'agent intervient.

### SEQUENCE 3 : STRUCTURATION DES PROPOS (5 POINTS)

1- En vous basant sur le thème de la sécurité routière, rédigez une phrase en respectant les expressions imposées (1 point).

*A l'appréciation du correcteur. Pour obtenir 1 point, le candidat devra proposer une solution qui respecte le sens logique du schéma imposé.*

« **Le non respect du code de la route** est la cause de **nombreux accidents** et a pour conséquence de **susciter un renforcement des contrôles routiers**.

2- Proposer des mots d'articulation permettant de structurer le raisonnement suivant (1 point).

*A l'appréciation du correcteur. Attribuer 0,25 point par connecteur pertinent.*

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire depuis plusieurs décennies.

**Or/pourtant/cependant/néanmoins** on constate qu'un nombre constant d'automobilistes ne la portent pas systématiquement, **surtout/ notamment/ en particulier** lorsqu'ils doivent effectuer des trajets courts.

Il serait **donc/par conséquent** souhaitable d'intervenir auprès des plus jeunes dans les écoles, pour les sensibiliser à l'importance de ce geste. Les enfants ont **en effet** une influence non négligeable sur le comportement de leurs parents en matière de sécurité.



**3- Présentez votre activité professionnelle actuelle en rédigeant un texte à propos du poste occupé, de la structure au sein de laquelle vous l'occupez, de trois à cinq de vos missions principales et, pour chacune de ces missions, d'une à deux tâches permettant d'illustrer en quoi ces missions consistent.**

**Vous préciserez ce que vous appréciez plus particulièrement dans ce travail.**

**Vous terminerez en expliquant quelles sont vos motivations à passer le concours de gardien de police municipale. (3 points)**

***A l'appréciation du correcteur. Le candidat devra fournir un exposé clair, structuré et informatif.***

***Proposition de corrigé :***

Je suis actuellement gardien de police municipale au sein d'une commune de X habitants.

Le service est composé de Y agents et d'un directeur de la police et son rôle est de garantir la sécurité et le respect de l'ordre public dans la commune.

Les missions principales qui me sont confiées sont la veille et la prévention en matière de maintien du bon ordre, la recherche et le relevé des infractions et la rédaction et la transmission d'écrits professionnels.

En ce qui concerne mes missions de veille et de prévention, je régule la circulation routière et veille au respect du code de la route et du stationnement.

Je suis également amené(e) à organiser, auprès des enfants et en milieu scolaire, des campagnes de prévention.

Concernant la recherche et le relevé des infractions, je relève les identités et les infractions commises, je recueille ou diffuse le signalement de personnes recherchées.

Enfin, les écrits professionnels que je suis amené(e) à rédiger portent essentiellement sur des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'îlotage et de prévention. Il m'arrive également de procéder à l'enregistrement et au suivi des procès verbaux et amendes.

Ce que j'apprécie plus particulièrement, ce sont les missions de préventions, en particulier auprès du public de jeunes enfants en milieu scolaire. Je travaille spécifiquement sur la prévention routière et j'apprécie la dimension éducative de cette mission. J'ai le sentiment de réellement contribuer à améliorer la sécurité des jeunes enfants d'une part en tant que piétons, et, d'autre part, en tant que futurs citoyens responsables et conducteurs de véhicules.

Je passe le concours de gardien de police municipale afin de pérenniser ma situation dans un contexte professionnel qui me plaît et de progresser dans cette filière.